



Pour citer cet article :

**Guyomarc'h (Jacques), *La fédération bretonne pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence 1944-1954*, Rennes, février 1954, pp. 1-15 .**



Jacques GUYOMARCH

LA FÉDÉRATION BRETONNE  
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE  
ET DE L'ADOLESCENCE

\*

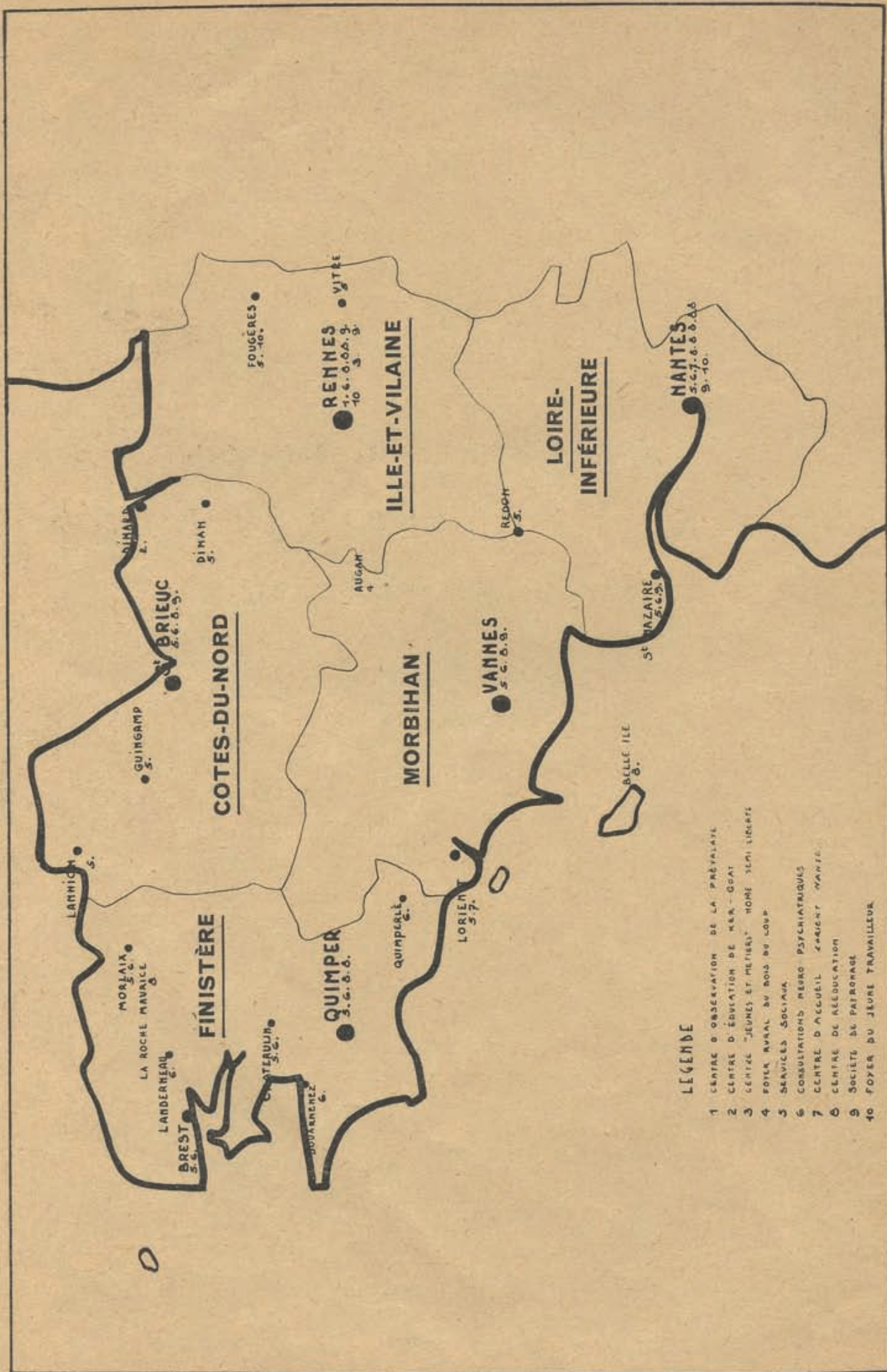
1944 - 1954

\*

---

12, rue Brizeux, Rennes (Ille-et-Vilaine)

Février 1954



**LEGENDE**

- 1 CENTRE D'OBSERVATION DE LA PRÉFALAYE
- 2 CENTRE D'ÉDUCATION DE NEA-OGAT
- 3 CENTRE "JEUNES ET MÉTIERS" HOMME SEMI-LIBERTÉ
- 4 Foyer AVAAL du BOIS DU LOUP
- 5 SERVICES SOCIAUX
- 6 CONSULTATIONS MÉDICO-PSYCHIATRIQUES
- 7 CENTRE D'ACCUEIL 448100000 NANTES
- 8 CENTRE DE RÉÉDUCATION
- 9 SOCIÉTÉ DU PATRONAGE
- 10 FOYER DU JEUNE TRAVAILLEUR

# LA FÉDÉRATION BRETONNE

pour la sauvegarde  
de l'enfance et de l'adolescence

par Jacques GUYOMARC'H,  
secrétaire général de la Fédération

« Qui apprend à connaître non pas seulement la Bretagne, mais les Bretons, est frappé par l'attention toute particulière qu'ils portent aux enfants. Dans les autres provinces françaises, les liens qui unissent la famille immédiate sont peut-être aussi forts, mais dans celle-ci, où le cercle familial s'étend déjà plus loin qu'ailleurs — « à la mode de Bretagne » — l'amour et le respect de l'enfance passent encore ces limites et se manifestent à l'égard de tous, même les plus déshérités (1). »

## ORIGINES

### La situation en Bretagne avant la création de la Fédération.

Les premières initiatives prises en Bretagne en faveur de l'enfance sont fort anciennes. Le refuge de Saint-Cyr, à Rennes, n'a-t-il pas été créé en 1673 ? Bien d'autres établissements de la région ont aussi derrière eux un long passé entièrement consacré à ceux dont personne alors ne songeait à s'occuper. En 1888 naît la « Société nantaise de patronage des enfants malheureux ou coupables et des condamnés libérés ». Plus près de nous, en 1935, la « Société vannetaise de protection de l'enfance en danger moral et des condamnés libérés ». En 1937 la « Société du Sud-Finistère pour la protection de l'enfance délaissée et délinquante ». Ces dénominations nous font aujourd'hui frémir. Elles témoignent sans doute de l'évolution de l'esprit et des méthodes depuis une vingtaine d'années, mais elles soulignent le courage et le mérite de ceux qui furent nos prédécesseurs : ils ne faisaient pas de considérations raffinées sur la misère, mais allaient droit à elle et l'appelaient par son nom. Qui oserait le leur reprocher à une époque où tout était à faire, où les moyens étaient inexistantes, où les « psychologues » étaient encore dans les limbes, où le dévouement gratuit était la nécessaire condition de toute action en faveur de l'enfance ! Précisons tout de suite qu'elles ont depuis changé de nom.

L'évolution se fait d'ailleurs sentir immédiatement puisque la même année 1937 voit la création du « Service social de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Côtes-du-Nord », suivie en 1939 de celle du Service social de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence d'Ille-et-Vilaine.

---

(1) Extrait de la préface du docteur P. Bianquis dans le livre d'Henri Joubrel sur « La Délinquance juvénile en Bretagne ».

Ces sociétés se multiplient et en 1941, dans trois départements, on en compte plusieurs.

A cette date est créé le « Comité régional de coordination » sous l'impulsion de M. le docteur Bianquis, directeur régional de la Santé, et grâce aux efforts déployés en ce sens par M. Ricaud, aujourd'hui président de chambre à la cour d'appel de Rennes, alors conseiller délégué à la protection de l'enfance et successeur à ce poste d'un autre précurseur, M. le conseiller Cathala.

Ce Comité de coordination des œuvres de protection de l'enfance accréditées auprès des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Rennes se propose « de coordonner les activités des diverses œuvres et sociétés s'occupant de l'enfance délinquante et moralement abandonnée, d'assurer la liaison entre elles, de faciliter leur tâche, et d'assurer la répartition des subventions et fonds qui pourraient leur être alloués ». (Procès-verbal du 9 décembre 1941.)

La tâche essentielle de ce comité fut de « provoquer la fusion des diverses sociétés privées dans le cadre départemental et l'unification des statuts départementaux ».

### **Naissance de la Fédération.**

C'est de ce comité qu'est née tout naturellement la Fédération bretonne pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence dont la création est décidée le 20 octobre 1943, au cours d'une importante réunion régionale organisée à l'occasion de la visite en Bretagne de M. Chazal, chargé de la coordination des services de l'enfance déficiente et en danger moral.

Dans l'allocution qu'il prononce à cette occasion, M. Chazal précise : « Cette association doit unir étroitement l'activité privée à l'activité publique... Elle doit poursuivre deux missions. D'abord gérer un centre d'observation et de triage ayant un caractère régional, ensuite fédérer toutes les institutions privées de rééducation de la région.

» ... L'affiliation donne des droits et quelques obligations dont la principale est l'acceptation de certaines directives données par l'Association régionale pour que l'équipement de la région se fasse de façon suivie et méthodique... »

### **La réunion constitutive.**

La réunion constitutive de l'Association régionale a lieu le 23 mars 1944 à Rennes. Les statuts sont, après discussion, adoptés à l'unanimité. L'Association prend le nom de « Fédération bretonne pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence ».

« La situation en Bretagne se présente autrement que dans les autres régions », précisait en effet M. le docteur Bianquis dans la préface du livre d'Henri Joubrel sur la délinquance juvénile en Bretagne, qui venait de paraître.

« L'organe de liaison nécessaire ne doit pas être imposé aux services privés fonctionnant dans les cinq départements bretons. Il appartient à ceux-ci de constituer une Fédération qui prendra en charge directe les établissements à caractère régional, coordonnera l'activité des services sociaux départementaux qui conserveront leur indépendance entière... »

L'assemblée décide au cours de la même réunion de prendre la gestion du

centre d'observation en voie de création, et du centre de rééducation de Ker-Goat, créé depuis 1940 et géré auparavant par le Service social de sauvegarde des Côtes-du-Nord.

La réunion se termine par la constitution du bureau de la Fédération : M. le docteur Bianquis est élu président à l'unanimité sur la proposition de M. Péan, représentant le service de la coordination.

M. Ricaud est élu vice-président, ainsi que Mlle Lalouette, assistante sociale chef de la Société nantaise. M. de Guillebon est élu secrétaire (1) et M. Rondeau, directeur départemental de l'assistance à l'enfance, trésorier.

Le bureau fait approuver par l'assemblée la nomination de M. Guyomarc'h aux fonctions de secrétaire général administratif de la Fédération.

### **L'équipement breton au moment de la création de la Fédération.**

C'est donc de la fédération des sociétés de sauvegarde, réduites au nombre de cinq et devenues départementales, qu'est née la Fédération bretonne. Depuis cette date elle a conservé son caractère de « fédération » dont l'esprit est d' « unir sans absorber », de coordonner sans nuire à l'initiative de chacun. Ses statuts n'ont subi depuis que des modifications de détail qui n'en ont pas altéré la physionomie particulière. La Fédération a étendu son champ d'action en associant à ses efforts les établissements de la région et en assurant leur représentation au conseil d'administration.

Mais quels étaient ces établissements en 1944 ?

Un inventaire complet et détaillé en a été dressé à cette époque par M. Henri Joubrel, à la demande de M. le docteur Bianquis, dans son livre intitulé « La Délinquance juvénile en Bretagne » qui constitue un véritable bilan de la protection de l'enfance dans cette région à la veille de la création de la Fédération.

Il est utile de rappeler que le terme d' « enfance inadaptée » n'était pas encore en usage : il ne sera utilisé assez couramment qu'à partir de 1946, grâce en grande partie à M. le docteur Le Guillant.

Voici la définition que donne M. Chazal en 1943 dans son allocution prononcée à Rennes : « Le problème de l'enfance en danger moral est considérable et il faut d'abord nous entendre sur la définition même de ce problème. J'estime que doivent être considérés enfants déficients et en danger moral tous les mineurs qui sont inadaptés à la vie sociale. Il est bien certain que cette inadaptation à la vie sociale se manifeste le plus souvent par des réactions qui conduisent leurs auteurs devant les tribunaux : ce sont dès lors de jeunes délinquants ou de jeunes vagabonds. » Mais il s'empresse d'ajouter : « Tous les enfants déficients ou en danger moral ne sont pas des délinquants. C'est pourquoi je crois qu'il ne faut pas restreindre le problème de l'enfance irrégulière à celui de l'enfance coupable. Il est bien certain que notre effort doit tendre à la rééducation de tous ces enfants, à leur reclassement social, qu'il s'agisse d'enfants déficients au sens médical du mot ou d'enfants victimes de leur milieu familial. »

---

(1) M. de Guillebon et Mlle Lalouette devaient trouver la mort quelques années plus tard dans deux catastrophes qui émurent vivement l'opinion publique : M. de Guillebon à bord du « Grand-Camp », navire dont il était le commandant et qui, chargé de nitrate, fit explosion à Texas City, le 16 avril 1947 ; Mlle Lalouette dans l'accident de chemin de fer de Versailles, le 13 novembre 1950.

On retrouve dans cette citation toute la terminologie en usage : enfance en danger moral, enfance déficiente, enfance inadaptée, enfance délinquante, enfance coupable, enfance irrégulière, enfants victimes. L'abondance de ces qualificatifs montre combien il était difficile d'en trouver un qui contînt tout ce qui était inclus dans les autres.

Si aujourd'hui l'appellation d' « enfance inadaptée » nous est devenue familière, nous nous souvenons qu'elle fut très controversée à ses débuts, et en Bretagne comme dans la plupart des régions de France l'action en faveur de l'enfance inadaptée n'a été qu'un élargissement et un approfondissement de l'action en faveur de l'enfance délinquante : la délinquance était et reste la manifestation la plus évidente et la plus douloureuse de l'inadaptation sociale.

Nous trouvions donc en Bretagne, en 1944, les établissements suivants pour jeunes délinquants :

*Centres masculins :*

— Le centre d'accueil installé à l'hôpital psychiatrique de Saint-Méen, à Rennes, animé par M. le docteur Daussy, qui fonctionna de 1943 jusqu'au bombardement de cet hôpital.

— La maison d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer (on ne parle pas encore des I.P.E.S.), dépendant directement du ministère de la Justice.

— Le centre éducatif de Ker-Goat, au Hinglé.

*Centres féminins :*

— Le monastère de Notre-Dame-de-la-Charité, à Nantes.

— L'œuvre de surveillance et de relèvement de la jeune fille, à Nantes.

— L'œuvre de la Préservation, à Nantes.

— Le monastère de Saint-Cyr, à Rennes.

— Le refuge de Montbareil, à Saint-Brieuc.

— Notre-Dame-de-la-Miséricorde à Kernisy, Quimper.

« En résumé, disait à l'époque M. H. Joubrel, l'équipement de la Bretagne en centres pour garçons est insuffisant. Ce sera une des principales préoccupations de la Fédération régionale que d'en créer de nouveaux. » En ce qui concerne les centres de rééducation pour filles il souligne la nécessité de « leur apporter une aide financière et technique leur permettant de moderniser à la fois les installations et les méthodes d'éducation et de formation professionnelle, pour répondre aux besoins actuels. »

## DIX ANNÉES D'ACTION DE LA FÉDÉRATION BRETONNE

La Fédération a édité en 1952 une brochure d'une centaine de pages (1) qui constitue, près de dix ans après sa création et la parution du livre d'Henri Joubrel sur « la délinquance juvénile en Bretagne », un premier bilan de l'action menée en Bretagne depuis 1944 pour la sauvegarde de l'enfance.

(1) « Annuaire 1952 de la Fédération bretonne pour la sauvegarde de l'enfance », 12, rue Brizeux, Rennes. (Prix : 300 fr., C.C.P. Rennes 650.01.)

Depuis le départ de M. le docteur Bianquis, la présidence de la Fédération est assurée par M. le général Coigneraï qui, à travers le scoutisme, a été conduit à porter un intérêt tout particulier aux problèmes de l'enfance et de la jeunesse. Sous son autorité la Fédération devait s'employer à ne pas décevoir les espoirs qui avaient été mis en elle.

*Le Centre régional d'observation de La Prévalaye.*

En octobre 1944 est créé le centre de La Prévalaye. Il n'est à l'origine qu'un « centre d'accueil pour enfants et adolescents sans ressources ou séparés de leur



La Prévalaye.

famille ». Il est créé pour répondre aux besoins urgents qui se sont faits jour au lendemain de la libération. Il n'est nullement question au départ qu'il remplace le centre d'observation dont la création est prévue à La Motte-au-Duc, annexe de l'hôpital psychiatrique. Des difficultés nombreuses, le bombardement de l'hôpital psychiatrique de Saint-Méen en juillet 1944 et des com-

plications administratives devaient empêcher la réalisation de ce projet.

En mai 1945, à la suite de la visite du procureur général, le centre de La Prévalaye reçoit ses premiers mineurs délinquants, et à la fin de 1946 plus de deux cents mineurs y ont déjà été successivement admis. L'observation s'y organise dès le début et le centre reçoit très vite des enfants non seulement de la cour d'appel de Rennes, mais aussi des régions avoisinantes. Ainsi se trouve réalisé le centre régional d'observation qui était un des premiers objectifs de la Fédération. 936 enfants ou adolescents y avaient été admis le 29 janvier 1954.

La direction pédagogique est confiée à M. Casali qui seconde le directeur depuis 1946. Sur le plan médical, le centre bénéficie du concours apprécié de M. le docteur Daussy pour la psychiatrie, et de M. le docteur Marçais pour la médecine générale.

Le centre est installé dans une propriété de quatre hectares environ, située à 4 km de Rennes. Il est constitué par un ensemble de baraquements d'importance variable, disséminés dans la propriété constituant assez réellement un village, et qui ont tous été construits successivement depuis 1944. Les baraquements allemands qui abritaient le centre à ses débuts ont tous été supprimés. La propriété a été occupée au départ grâce à une autorisation de l'autorité militaire. Elle était en effet réquisitionnée et le château, qui sous l'occupation abritait l'état-major allemand des forces aériennes de l'Ouest, a été incendié et miné en 1944.



Depuis, la propriété a été laissée gracieusement à la disposition du centre par son propriétaire pour une durée de quinze ans qui expirera en 1959 et au terme de laquelle il est difficile de prévoir la décision qui pourra être prise. C'est ce qui explique qu'aucun aménagement à caractère définitif n'a pu y être entrepris, et qu'actuellement l'installation, bien qu'améliorée de jour en jour, demeure précaire (1).

*Le centre « Jeunes et Métiers », foyer de semi-liberté de Rennes, et le Foyer du jeune travailleur.*

Le centre « Jeunes et Métiers » a été ouvert le 1<sup>er</sup> août 1947 (2) dans un baraquement édifié par la préfecture sur une place publique de Rennes. Il a fait l'objet au départ d'une convention avec le Foyer du jeune travailleur, où les garçons prennent leurs repas.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1950 une réforme importante est intervenue qui a placé sous l'autorité de M. Le Foll (ancien éducateur à Ker-Goat, et précédemment directeur du foyer rural du Bois-du-Loup) et le foyer de semi-liberté et le Foyer du jeune travailleur. Cette réforme a été des plus heureuses pour la bonne marche des deux foyers, pour créer un même esprit et coordonner leurs activités particulières ou communes.

Une vingtaine de jeunes peuvent être accueillis à « Jeunes et Métiers ». Le marché du travail, les possibilités d'emploi ou les places d'apprentis commandent les admissions. Aucun jeune n'est gardé au centre s'il n'a pas ou s'il n'a plus son travail en ville, sauf dans le cas d'un intervalle de courte durée entre deux placements.

Le Foyer du jeune travailleur, affilié à la Fédération le 4 avril 1949, reçoit une trentaine d'internes. De nombreux externes prennent leurs repas au restaurant du foyer et bénéficient des loisirs et des activités qu'il organise. Il est destiné principalement aux jeunes travailleurs qui ont quitté leur famille pour venir travailler à Rennes.

Le conseil d'administration du Foyer du jeune travailleur est présidé par M. Rème, secrétaire général adjoint de la Fédération. Grâce à l'action qu'il a menée depuis plusieurs années, l'ensemble Foyer du jeune travailleur et foyer de semi-liberté est en voie d'organisation définitive. Les locaux utilisés jusqu'ici sont dispersés dans la ville et ne présentent aucune garantie d'occupation. Un terrain a pu être récemment acheté sur lequel seront édifiées les constructions appelées à recevoir les deux foyers. Les plans en ont été dressés. Le Foyer du jeune travailleur dispose déjà de crédits pour la construction de la partie qui lui incombe. Il lui reste à trouver le complément nécessaire pour mener à bien son projet. Pour

---

(1) Pour plus amples détails sur le centre de La Prévalaye, se reporter au n° 6 de *Sauvegarde* (décembre 1946) pour les origines du centre, au n° 8 de juin 1947 de la *Revue de l'éducation surveillée* : « Un an de fonctionnement du centre de Rennes-La Prévalaye », et au n° 9-10 de *Sauvegarde de l'Enfance* (novembre-décembre 1951) pour le travail d'observation. Pour les conditions d'admission une notice peut être envoyée sur demande contre 30 fr. en timbres. Ecrire Centre d'observation de La Prévalaye, Rennes.

(2) On lira utilement, sur le centre « Jeunes et Métiers », l'article paru dans le n° 10 de la revue *Rééducation*, de décembre 1948, et le rapport publié dans le n° 3-4 de mars-avril 1950 de *Sauvegarde de l'Enfance* (Congrès de Nancy).

le foyer de semi-liberté « Jeunes et Métiers », les fonds ne sont pas encore obtenus. Nous espérons qu'ils seront accordés en raison de l'économie importante réalisée du fait de son intégration dans le plan d'ensemble, où cependant toutes les dispositions sont prises pour sauvegarder son indépendance.

*Le foyer rural du Bois-du-Loup, en Coëtquidan.*

A la faveur d'une conversation avec M. Guérin-Desjardins, M. le général Molle, commandant l'Ecole spéciale militaire de Coëtquidan, fut conduit à s'informer des problèmes de l'enfance délinquante. Après avoir lu avec le plus grand intérêt un des livres d'Henri Joubrel, il désira vivement « faire quelque chose ».



Le foyer rural du Bois-du-Loup sur le terrain de l'école militaire de Coëtquidan.

Mis en relation avec lui par M. Desjobert, inspecteur divisionnaire de la Population et de l'Entraide à Rennes, un projet fut élaboré et

en quelques semaines le foyer rural du Bois-du-Loup était créé. M. Le Foll, qui venait de suivre les cours de Montesson, était muté de Ker-Goat, où il était éducateur depuis sept ans, à la direction du nouveau foyer et en juillet 1948 les premiers adolescents étaient accueillis au Bois-du-Loup, dans trois baraquements édifiés spécialement par l'autorité militaire sur les terrains de Coëtquidan.

D'abord exclusivement rural, le foyer bénéficia quelques mois plus tard de nouvelles perspectives, grâce à la possibilité offerte par l'Ecole militaire d'admettre des jeunes du foyer en apprentissage dans les divers ateliers de l'E.S.M.I.A.

Une gamme de métiers très divers put être ainsi offerte suivant les aptitudes des garçons. On y trouve bientôt un tailleur, un bottier, un sellier, un menuisier, deux mécaniciens auto, un électricien auto, un photographe, un mécanicien vélo, un imprimeur, un pâtissier, un secrétaire comptable. Cette variété montre la richesse de la formule.

Pour ce groupe d'apprentis, le Bois-du-Loup devient un foyer de semi-liberté. Un camion vient les prendre le matin pour les conduire aux ateliers de l'école, distante de sept kilomètres par les pistes du camp et de près de vingt par la route extérieure au camp. En octobre 1950, M. Le Foll est appelé à la direction du foyer de Rennes et est remplacé par M. Maléfant (ancien éducateur à La Prévalaye et au foyer de semi-liberté de Rennes) qui le dirige toujours.

La formule du Bois-du-Loup permet en outre un contact suivi entre les

garçons du foyer et les élèves de l'École militaire, contact aussi riche pour les jeunes que pour les élèves officiers. Plusieurs jeunes ont passé leurs vacances dans des familles d'élèves. Le dimanche, quelques-uns ont été reçus dans les familles du personnel ou des officiers de l'école. La famille du général elle-même en a reçu à plusieurs reprises. La Fédération, à la demande du groupe d'amitié des élèves officiers, a organisé plusieurs conférences à l'École militaire (1).

L'effectif du centre est d'une trentaine de garçons. Une soixantaine y ont été admis depuis l'ouverture. Malgré la richesse de la formule, de nombreuses difficultés nous conduisent aujourd'hui à rechercher une solution entièrement nouvelle et à transférer le foyer. En effet les baraquements construits par l'armée il y a près de cinq ans sont en très mauvais état, l'électricité fait défaut, et surtout il n'y a pas de viabilité sur le plan de la formation agricole en raison de la pauvreté des terrains qui ont été récupérés par l'armée de 1944 à 1948 sur d'anciennes landes.

En 1953 de nouvelles difficultés ont compromis l'apprentissage dans les ateliers de l'école en raison de règlements administratifs émanant de l'autorité militaire qui ont supprimé les transports mis à notre disposition, et ont remis en cause le principe de l'admission de nos garçons dans les ateliers de l'école. La question est actuellement soumise au secrétaire d'Etat à la Guerre.

Quelle que soit la réponse, deux solutions distinctes sont à envisager :

1°) celle concernant les apprentis admis à l'école qui, dans l'hypothèse d'une réponse favorable de l'autorité militaire, devraient être réunis dans un petit foyer de semi-liberté situé à proximité des ateliers ;

2°) celle concernant le foyer rural proprement dit dont le maintien au Bois-du-Loup ne présente que peu d'avantages en raison de la catégorie des garçons admis qui sont des adolescents difficilement adaptables socialement, et pour lesquels une solution particulière doit être trouvée dans une formule appropriée.

*Le centre d'éducation Georges-Bessis, à Ker-Goat (2).*



Si, parmi les établissements gérés directement par la Fédération, nous parlons du centre de Ker-Goat en dernier, c'est parce que, s'il a été en fait le premier dont ait eu à s'occuper la Fédération (qui en reprit la gestion au Service social des Côtes-du-Nord en juillet 1944), il est aujourd'hui celui qui sera le premier à connaître une installa-

(1) Dans l'annuaire 1952 de la Fédération bretonne, pages 69 à 76, est reproduit le texte des articles parus dans la revue *Saint-Cyr*, en avril 1951 (n° 9), et à Noël 1951 (n° 11).

(2) *Ker-Goat, ou le salut des enfants perdus*, par Henri Joubrel, aux Editions familiales de France. Préface de M. Péan (deuxième édition).

tion définitive, le premier à témoigner matériellement d'une étape importante dans notre équipement social.

Le centre de Ker-Goat, à 7 km au sud de Dinan, dans les Côtes-du-Nord, a été fondé en 1940, au moment où la délinquance juvénile s'accroissait dangereusement.

Après avoir occupé deux fermes abandonnées, il a été installé dans de simples baraquements plantés sur la lande. Son premier « responsable » était un jeune chef « scout de France » de Rennes, Hubert Noël.

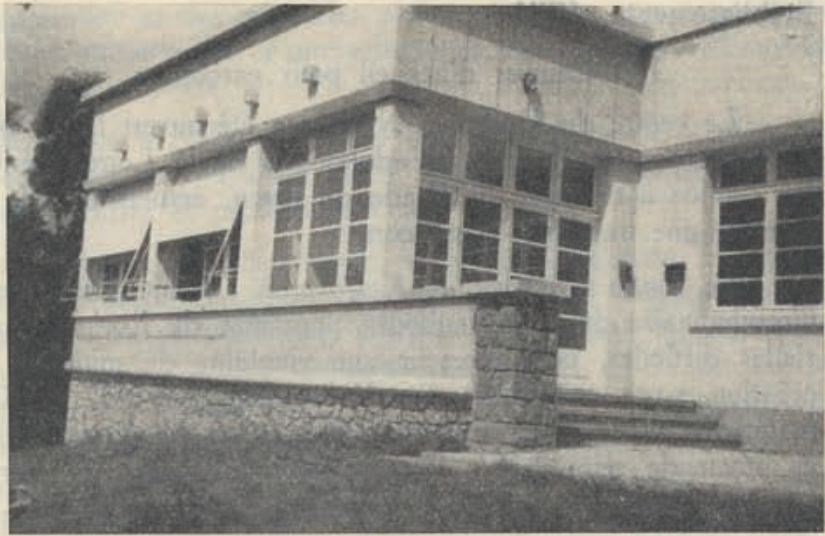
Le jeune chef éclaireur appelé en 1942 à diriger Ker-Goat, Georges Bessis, a été arrêté en novembre 1943, au centre même, par la Gestapo. Il est mort en déportation et le centre porte maintenant son nom.

Ker-Goat a connu des difficultés matérielles considérables qui sont allées en s'atténuant progressivement depuis la libération. C'est actuellement un centre scolaire de quatre-vingts garçons de 10 à 14 ans confiés en général par décision judiciaire.

Pendant plus de dix ans, sous l'impulsion de Georges Bessis, et de Paul Lelièvre qui lui a succédé, Ker-Goat est devenu le symbole de ce que de jeunes éducateurs peuvent réaliser quand ils se donnent à leur tâche avec une foi sans défaillance et une compétence éprouvée par les problèmes quotidiens posés par la vie d'une communauté de quatre-vingts jeunes garçons. Une conception pédagogique hardie s'est dégagée progressivement de cette expérience et elle a mérité de la part des pouvoirs publics un intérêt qui a été à l'origine des concours financiers qui ont permis son transfert dans une nouvelle propriété à Pont-Phily, à 6 km de Dinard, grâce aux subventions de la Caisse nationale de sécurité sociale, du ministère de la Santé publique et de la Population, des caisses d'allocations familiales, des conseils généraux et de la Direction de la jeunesse et des sports.

L'activité du secrétariat de la Fédération est actuellement absorbée pour une grande part par les travaux de construction qui ont commencé en août 1951. La première pierre a été posée le 18 octobre 1951 par M. René Pleven, alors président du Conseil des ministres, au cours d'une cérémonie qui a réuni un grand nombre de personnalités et qui a eu les honneurs de la télévision (1).

Deux pavillons sur les quatre prévus sont terminés. Le centre les a occupés en septembre 1953 et l'inauguration officielle a eu lieu le 26 octobre, à l'occasion du V<sup>e</sup> congrès de l'U.N.A.R. à Rennes. Elle a été effectuée par M. P.-H. Teitgen, vice-président du Conseil.



Vue de côté de l'un des deux nouveaux pavillons.

(1) Cf. Annuaire de la Fédération, pages 34 et 59 (texte de l'allocution de M. Pleven).

**Etablissements affiliés.**

1°) Centres d'accueil pour garçons :

*Le centre du Prado*, à Nantes, a été ouvert le 14 mai 1944 par la Société de patronage des enfants et adolescents de la Loire-Inférieure. La direction en a été confiée à un père du Prado de Lyon, actuellement le père Saint-Pol. Il peut recevoir une trentaine de mineurs.

*Le centre d'accueil de Kerforn*, à Lorient. Ouvert en 1948 par la Société morbihannaise dans un faubourg populaire de Lorient dans des conditions matérielles difficiles, peut recevoir une vingtaine de mineurs. Il est dirigé depuis sa création, avec compétence et dévouement, par M. Le Gonidec. L'amélioration matérielle de ce centre s'impose ; il pourrait en outre être heureusement transformé en foyer de semi-liberté, l'importance industrielle de Lorient et de ses environs justifiant largement l'utilité et la nécessité d'un tel projet.

2°) Internats de rééducation pour garçons :

*Le centre d'éducation « Don Bosco »*, à Kéraoul, près de Landerneau, dans le Finistère, inauguré officiellement le 11 octobre 1946, est géré par une association constituée dans ce but. Il a été affilié le 4 avril 1949. Ce centre reçoit quatre-vingts garçons de 8 à 20 ans, dont une dizaine de délinquants et une dizaine de placements familiaux ; la plupart des enfants sont confiés par mesures de déchéance. Situé dans une belle propriété qui domine la vallée de l'Elorn, ce centre est en voie d'équipement grâce aux subventions de la Caisse nationale et de la Caisse régionale de sécurité sociale. Un vaste bâtiment, dont une aile est en construction, abritera l'ensemble des activités du centre (1).

3°) Internats de rééducation pour filles :

*Le refuge de Saint-Cyr*, à Rennes, dont nous avons rappelé au début de ce rapport la date de fondation, est sans doute un des plus anciens établissements de Bretagne. Il reçoit plus de deux cents filles âgées de 14 à 21 ans, réparties en plusieurs sections, dont une d'observation. Les bâtiments ont été gravement endommagés par les bombardements. S'il en est résulté de sérieuses difficultés pour le fonctionnement dans les années qui ont suivi la guerre, il faut se réjouir de voir aujourd'hui les bâtiments reconstruits, lesquels, équipés suivant les conceptions les plus modernes et aménagés avec goût, ont contribué à l'évolution de l'esprit et des méthodes.

Cet établissement a été affilié le 6 juin 1948. Neuf religieuses ont suivi les cours organisés par la Fédération en 1946. Plusieurs d'entre elles ont aujourd'hui un diplôme d'éducatrice spécialisée. Nous souhaitons vivement la création d'un foyer de semi-liberté dans une maison indépendante, appartenant à la communauté, foyer qui serait des plus nécessaires à Rennes.

*Le refuge de Montbareil*, à Saint-Brieuc, dépend du même ordre religieux que celui de Saint-Cyr. D'importants travaux d'aménagement et de modernisation y sont poursuivis depuis plusieurs années. Nous souhaitons que l'établissement trouve le complément d'aide financière dont il a besoin pour achever ses projets,

(1) Cf. Annuaire de la Fédération, page 84.

l'évolution vers une organisation et des méthodes plus appropriées aux conceptions pédagogiques actuelles étant subordonnée à une adaptation des locaux. L'affiliation a été prononcée le 16 juin 1948.

*Œuvre de la Préservation*, à Nantes. Plus de cent filles âgées de 6 à 21 ans sont admises dans cet établissement qui a été affilié le 15 mai 1946. Les enfants sont réparties en sections scolaires et professionnelles.

*Etablissement Notre-Dame-de-la-Miséricorde*, à Kernisy-Quimper. Le mérite de cet établissement est de recevoir des filles âgées de plus de 14 ans présentant dans la grande majorité des difficultés sérieuses d'adaptation sociale. Une nouvelle supérieure s'emploie avec courage à une meilleure organisation de la maison et envisage la création d'un foyer de semi-liberté qui permettra le travail d'un certain nombre de jeunes filles dans différentes entreprises de Quimper.

La broderie bretonne y est à l'honneur, elle représente un aspect très différent de la broderie habituellement pratiquée dans les établissements en raison de l'intérêt commercial que peut représenter cette spécialisation dans une ville qui est un des principaux centres du tourisme breton. Kernisy a été affilié le 5 octobre 1951.

4°) Foyer de semi-liberté pour garçons :

Un seul foyer existe actuellement pour les garçons en plus de celui de Rennes, c'est le *foyer du Genétais*, aux environs de Nantes, qui a été ouvert par la Société de patronage de la Loire-Inférieure en 1948. Il est dirigé par M. Tallec et peut recevoir vingt-deux jeunes.

5°) Foyer de semi-liberté pour filles :

Le seul qui existe actuellement en Bretagne vient seulement d'être ouvert en 1952 à Nantes sur l'initiative de la Société de la Loire-Inférieure.

Le foyer « *Jeanne-Lalouette* », qui porte le nom de l'ancienne assistante-chef de la Société nantaise, ancienne vice-présidente de la Fédération, peut recevoir vingt-deux filles. Il est dirigé par Mlle Puget.

6°) Internat de perfectionnement :

L'école de rééducation de Dinan, internat de perfectionnement créé en application de la loi de 1909, reconnue d'utilité publique en 1938, reçoit des enfants arriérés, admis entre 6 et 12 ans.

Deux cents enfants peuvent y être accueillis. Une annexe a été créée récemment au Guildo, pour les éléments difficilement récupérables. L'établissement dépend de la congrégation de la Divine Providence de Créhen, qui compte plusieurs autres établissements dans la région. La supérieure de l'école est sœur Madeleine, qui depuis trente ans se consacre à sa tâche avec une joie et un rayonnement auxquels nul ne peut demeurer insensible.

L'enseignement scolaire est assuré par des institutrices détachées de l'Education nationale. C'est là un des plus beaux exemples de l'esprit commun qui peut animer le secteur privé et le secteur public unis au service d'une même tâche dans la même maison.

Le service médical a été assuré pendant de longues années par M. le docteur Godard qui avait pris une part active à la création de l'établissement, et dont nous avons ressenti avec peine la disparition au mois d'octobre 1951. Il a écrit sur

l'école de rééducation un livre qui en retrace l'évolution depuis l'origine et en précise le fonctionnement et les méthodes. Ce livre, sous-titré « Vingt-cinq années au service de l'enfance déficiente en Bretagne », a été préfacé par M. le professeur Heuyer.

7<sup>o</sup>) Foyers de jeunes travailleurs :

Nous ne reparlerons pas ici du Foyer du jeune travailleur de Rennes dont l'activité est étroitement liée au centre « Jeunes et Métiers » et dont nous avons précisé le but à propos de ce dernier. Signalons cependant qu'un foyer semblable s'est développé à Fougères, qui ne saurait, bien que l'affiliation n'en soit pas encore prononcée, être dissocié des autres établissements affiliés.

**Cent établissements : sept mille enfants.**

Dans les seize établissements actuellement gérés par la Fédération ou affiliés à elle, sont accueillis plus de 1.200 enfants et adolescents : 500 garçons et 700 filles. Onze de ces établissements ont été créés depuis 1944, dont dix sont destinés aux garçons et représentent 400 lits.

Dans l'Annuaire de la Fédération de 1952, nous avons publié une liste complète des établissements de Bretagne qui reçoivent des enfants soit privés de leur milieu familial, soit retirés de ce dernier par décision administrative ou judiciaire. Cette liste représente un long et patient travail qui a été poursuivi pendant deux ans par le secrétariat de la Fédération, et qui nous a conduits à découvrir que la Bretagne comptait plus de cent établissements recevant plus de 7.000 enfants.

Ces chiffres impressionnants montrent l'immense effort de coordination qui est à accomplir pour connaître d'abord réellement chacune de ces maisons, pour mettre en commun la tâche poursuivie par chacune d'entre elles, pour parvenir enfin à une organisation régionale harmonieuse, étudiée en fonction des besoins et des spécialisations nécessaires.

Quelle somme de travail représente la vie de cet ensemble, quelle richesse matérielle sûrement suffisante en principe pour répondre à toute la gamme des inadaptations juvéniles, des garçons comme des filles. Et pourtant la mise en commun de tant de moyens existants, dans le seul souci de répondre aux besoins des enfants et de la jeunesse, soulève des difficultés sans nombre : l'indépendance des œuvres et leur appréhension de toute ingérence, la différence des œuvres entre elles (variété de congrégations, origine et évolution très diverses), le recrutement d'un personnel qualifié, en particulier d'éducateurs et d'éducatrices, non seulement dévoués, mais aussi compétents et formés, le financement des aménagements et des transformations nécessaires pour adapter des constructions souvent anciennes à des conceptions et à des besoins nouveaux, la tentation, devant le développement des moyens de dépistage, d'accepter de préférence et par priorité les enfants les moins difficiles — parfois sous le couvert d'une prétendue spécialisation.

On aimerait parfois que, de la même manière que dans l'économie et l'industrie, le « social » ait non seulement le souci du « rendement », mais aussi celui de « ne rien laisser perdre » !

Il n'y aura de repos pour ceux qui ont choisi d'être au service de l'enfance inadaptée que lorsqu'ils auront trouvé des solutions pour tous les inadaptés, non pas seulement ceux qui sont susceptibles d'une réadaptation et d'une utilité sociales,

mais aussi et surtout ceux qui n'auront jamais de place dans la société, qui sont et resteront une charge pour elle. Les éducateurs et les éducatrices savent par expérience que ces derniers ne sont pas, comme on se le figure trop souvent, nécessairement et exclusivement des sujets de l'hôpital psychiatrique.

Le progrès social c'est de trouver des possibilités humaines insoupçonnées là où l'on croyait que tout était perdu. Qui aurait pensé il y a seulement vingt ans que tant de jeunes délinquants n'étaient pas des dangers sociaux, mais d'abord et surtout des enfants victimes de leur milieu et privés du minimum d'amour sans lequel il n'y a plus rien à espérer de la société et de la vie ?

### **Problème de spécialistes.**

L'efficacité de l'action menée en faveur de l'enfance inadaptée est fonction de la coordination des efforts de tous ceux qui y sont professionnellement engagés.

C'est pourquoi la Fédération a suscité ou largement encouragé toutes les initiatives qui ont été prises soit par le comité régional de la Fédération nationale des services sociaux spécialisés dont Mlle Legros, vice-présidente de la Fédération, est l'animatrice et la responsable, soit par la délégation régionale de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés, pour permettre aux assistantes sociales ou aux éducateurs et éducatrices de se rencontrer. Une réunion commune aux assistantes sociales et aux éducateurs a eu lieu récemment à Saint-Brieuc.

Aux différentes réunions d'éducateurs ou d'éducatrices ont participé quinze établissements ou services. Ces contacts entre les travailleurs sociaux d'une même région, la mise en commun de leurs problèmes ou de leurs difficultés, l'apport mutuel de leurs expériences sont un des moyens les plus sûrs pour harmoniser les efforts et donner à chacun la conscience de l'ensemble dans lequel il œuvre.

Nous ne développerons pas ici la préoccupation de la formation du personnel qui a fait l'objet d'un article dans le n° 8-9-10 d'octobre, novembre, décembre 1952 de la revue *Sauvegarde de l'Enfance*.

### **Problème d'information de l'opinion publique.**

Ceux qui ont été les pionniers de la sauvegarde de l'enfance n'ont pas cherché à émouvoir l'opinion publique, leur préoccupation leur semblait très spéciale, et peu susceptible de rencontrer autour d'elle une grande compréhension. Qu'on juge seulement de la difficulté d'arriver à faire prendre l'habitude au public de dire « centre de rééducation » au lieu de « centre de redressement » pour un établissement qui reçoit — non exclusivement — de jeunes délinquants.

Qu'on souligne l'inconscience de la presse régionale qui, le lendemain d'un très bienveillant reportage sur « les belles réalisations de la Sauvegarde de l'enfance », « le centre et son atmosphère familiale », « les pauvres gosses privés d'affection », étalera à la même place les exploits de la bande de « jeunes vauriens » qui viennent d'être arrêtés grâce aux « habiles inspecteurs » et ont été placés... au centre dont on vantait les mérites la veille et qui redevient le lieu de châtement des « mauvais garçons ».

Ces simples faits suffisent à montrer combien il est nécessaire d'appuyer notre action par une campagne permanente pour transformer la conception qu'a le public de ces problèmes.



Le Centre d'études et de documentation de la Fédération y a contribué pour une part par les conférences qu'il a organisées, mais il n'a atteint là qu'un public encore très réduit. Il a fallu les quatre campagnes successives en faveur de la sauvegarde de l'enfance pour constater qu'un courant d'opinion commençait à se créer, et que l'idée pénétrait peu à peu dans les esprits. Ce résultat, qui est loin d'être total, a été atteint en grande partie par une technique très comparable à celle de la publicité commerciale.

C'est par la multiplicité des articles de presse et des illustrations, par les affiches, par l'importance du nombre des vignettes, des timbres, des cartes et des tracts diffusés, par les appels successifs à la radio que peu à peu le grand public se sent familiarisé avec l'idée « Sauvegarde de l'enfance ». La répétition sans relâche, auditive ou visuelle, et surtout dans la presse, des simples mots « Sauvegarde de l'enfance », en caractères aussi gras que possible, fait plus pour pénétrer l'opinion que de longs articles où l'on veut tout expliquer et tout faire comprendre.

Je suis convaincu que, avec encore un peu de persévérance et après quelques nouvelles campagnes, la sauvegarde de l'enfance paraîtra à la plupart des gens aussi normale, aussi banale que la lutte antituberculeuse.

## VERS L'AVENIR

1944-1954 : dix années de travail qui ont vu l'action de la Fédération se développer et s'élargir sans cesse pourraient nous contenter. Il nous est difficile cependant de ne pas être plus soucieux de ce qui reste à faire que de ce qui existe déjà.

Nous avons, à propos des établissements de la région, souligné plus haut notre désir de voir tant de possibilités et de moyens pleinement utilisés au service de l'enfance. C'est là un immense et long travail qui demandera beaucoup de temps, de patience, de compréhension et de tact.

Avec l'accroissement des tâches qui incombent à la Fédération, il convient de trouver des personnes solides sur lesquelles puissent reposer de lourdes responsabilités, afin que soit ménagée la résistance de la petite équipe de ceux qui depuis le début ont fait trop souvent seuls le travail de plusieurs. Un secrétariat plus consistant, mieux équipé en personnel et en matériel, est indispensable au stade de développement où la Fédération est arrivée. Des éducateurs de valeur, des éducateurs stables sont indispensables — mais, hélas ! introuvables — pour seconder ceux qui depuis le début ont, par leurs qualités, leur persévérance et l'amour de leur métier, donné à chaque centre son visage particulier, assuré sa marche et garanti son efficacité.

D'autres sont nécessaires pour rendre possibles les projets qui ont été élaborés à l'occasion du plan quinquennal, qui montre que l'équipement régional est loin d'être complet :

- centre pour jeunes socialement inadaptables ou difficilement adaptables ;
- foyer de semi-liberté à Brest ;
- centre maritime ;
- centre pour caractériels de l'enseignement secondaire ;
- centre professionnel pour garçons.

Certes ces projets sont fonction non seulement d'un personnel qualifié, mais aussi d'un plan de financement dont on peut espérer qu'il se réalisera progressivement si l'on veut bien lui donner sa place dans le budget de la nation.

Il est devenu courant de qualifier les Associations régionales d'organisations semi-publiques. Nous nous permettons de dire de cette expression qu'elle est pour le moins déplorable. Pourquoi semi-publique et non semi-privée ? Ce terme ne signifie rien et dénature le caractère original des Associations régionales. Elles ne sont pas faites de la moitié des efforts de l'Etat et de la moitié des efforts de l'initiative privée. Elles doivent au contraire être la somme de la totalité des efforts publics et privés.

Malgré la fâcheuse habitude d'opposer les uns aux autres, l'ambition des Associations régionales, et de la Fédération en particulier, est d'être l'exemple d'une vivante, confiante et entière collaboration entre eux, afin que ce que les uns ou les autres ne pourraient faire sans leur concours mutuel puisse être réalisé dans l'intérêt exclusif et le seul souci de l'enfance et de la jeunesse de notre pays.

C'est de cet esprit qu'a été imprégné le V<sup>e</sup> congrès de l'Union nationale des Associations régionales pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence que la Fédération bretonne a eu l'honneur d'accueillir à Rennes en octobre 1953 ; c'est de cet esprit qu'a témoigné l'inauguration, à l'occasion de ce congrès, des deux premiers pavillons du nouveau centre de Ker-Goat.



## LISTE DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES



- ANGERS (Maine-et-Loire), 18, rue Desjardins, tél. 45-55  
(Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire).
- BORDEAUX (Gironde), 35, cours de Verdun, tél. 65-61.  
(Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Dordogne).
- CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), Palais de Justice, tél. 57-18  
(Puy-de-Dôme, Allier, Cantal, Haute-Loire, Lozère).
- DIJON (Côte-d'Or), 10, rue du Palais, tél. D 2. 40-77  
(Côte-d'Or, Territoire de Belfort, Doubs, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Jura, Yonne).
- LILLE (Nord), 11, square Rameau, tél. 468-04  
(Nord), Pas-de-Calais, Somme, Aisne).
- LYON (Rhône), 25, place Bellecour, tél. Gailleton 99-26  
(Rhône, Ardèche, Loire, Ain, Isère, Drôme, Savoie, Haute-Savoie).
- MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), 66, rue Saint-Sébastien, tél. Dragon 43-68  
(Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Var, Corse, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluse).
- MONTPELLIER (Hérault), 26, boulevard du Jeu-de-Paume, tél. M2. 77-84  
(Hérault, Aude, Aveyron, Gard, Pyrénées-Orientales).
- NANCY (Meurthe-et-Moselle), 1, place Stanislas, tél. 56-10  
(Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube).
- ORLÉANS (Loiret), 80, rue Bannier, tél. 45-57  
(Loiret, Cher, Indre, Nièvre, Loir-et-Cher).
- PARIS (8<sup>e</sup>), 20, rue Euler, tél. ELYsées 79-12  
(Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, Oise).
- POITIERS (Vienne), 4, rue Jean-Macé, tél. 11-12.  
(Vienne, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Vendée, Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres).
- RENNES (Ille-et-Vilaine), 12, rue Brizeux, tél. 34-25  
(Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inférieure).
- ROUEN (Seine-Inférieure), 54, boulevard des Belges, tél. R1 30-10  
(Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Manche, Orne).
- STRASBOURG (Bas-Rhin), 6, quai Saint-Nicolas, tél. 410-94  
(Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle).
- TOULOUSE (Haute-Garonne), 7, rue des Arts, tél. Capitole 61-57  
(Haute-Garonne, Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne).

